



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cereales et oleagineux

Question écrite n° 516

Texte de la question

M Francois d'Harcourt attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur les negociations entreprises a Bruxelles, tendant a organiser la prochaine campagne dans le secteur des cereales et oleoproteagineux. La priorite reste le maintien du revenu du producteur a travers l'organisation du marche. Il souhaite que soient evitees les mesures qui sterilisent les effets des decisions de Bruxelles et en particulier la suppression des indemnites de fin de campagne, l'achat a 94 p 100 du prix d'intervention et la premiere majoration mensuelle en novembre. Il lui demande quelles mesures il entend prochainement prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - La negociation communautaire sur les prix agricoles de la campagne 1988-1989 a ete dominee par la double necessite de respecter les decisions prises par le conseil europeen pour stabiliser les depenses et de preserver le revenu des agriculteurs. En definitive, les prix de soutien des cereales, des oleagineux et des proteagineux ont ete augmentes de 1,45 p 100 en francs, le nombre de majorations mensuelles maintenu et leur montant ajuste au niveau des couts reels variables de stockage. D'un autre cote, l'application du mecanisme des stabilisateurs budgetaires a conduit dans un second temps, en raison du depassement des quantites garanties, a un renforcement de la coresponsabilite pour les cereales et a une correction a la baisse des prix de soutien pour les oleoproteagineux. Cependant, les rendements eleves comme le niveau soutenu des cours sur le marche interieur du a une demande active et a un fort courant d'exportations contribuent favorablement au revenu agricole. Pour l'avenir, il convient, tout en adaptant les modalites d'application en fonction des exigences pratiques, de respecter les principes arretes au debut de 1988 : c'est une condition necessaire a la sauvegarde de la politique agricole commune.

Données clés

Auteur : [M. d'Harcourt François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 516

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2154